

BULLETIN COMMUNAL

édition de juin 2023

Agir ensemble pour Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire





Le mot du Maire

En cette période de mi-mandat, puisque c'est en mars 2020 que vous nous aviez accordé votre confiance, le mot qui me vient à l'esprit est « Merci ».

Merci à l'ensemble des habitants pour l'esprit de solidarité et de résilience qu'ils ont pu démontrer lors des différentes vagues de la COVID.

Merci à tous les bénévoles volontaires qui œuvrent à la qualité de vie de notre village, que ce soient les membres des associations et des différents conseils, mais également toutes les personnes qui, bien que discrètes, donnent de leur temps pour l'entretien de notre patrimoine.

Merci aux élèves et à l'équipe éducative pour la vie apportée à notre village.

Merci à toutes celles et ceux qui, par leurs critiques constructives, nous permettent d'avancer dans la bonne direction.

Outre les importants projets d'investissement au programme pour 2023, vous trouverez également dans ce bulletin des exemples de ce qui a été réalisé par tous nos bénévoles.

L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de passer un bel été, et vous propose de nous retrouver le vendredi 8 septembre pour notre prochaine réunion d'information publique.

Bonne lecture !

Le Maire,
Philippe GROSJEAN

(Crédit photo de couverture : Rivière l'Ognon secteur des Champs Fourguenons, Kevin Brouillard)

Sommaire

1	Les principaux projets en 2023	4
1.1	Le projet de lotissement « Terres du milieu »	4
1.2	Création d'une station de traitement eau potable	6
1.3	Toitures de la mairie et du presbytère	6
1.4	Rénovation de la salle des fêtes	7
1.5	Travaux d'entretien de l'église	7
2	A la découverte de notre village	8
2.1	Au temps de l'Echo du Chavany, journal des années 80 – Extraits choisis	8
2.2	Origine des patronymes de notre commune	9
2.3	Présentation du Club Revivre	10
2.4	Cherchez les différences : avant / maintenant (2023)	14
3	Evénements	15
4	Un village où il fait bon vivre	19
4.1	Décorations de Noël	19
4.2	Nouvel employé communal	19
4.3	Carte avantages jeunes	19
4.4	Ruches et frelons	19
4.5	Petites nouvelles de l'atelier couture	22
4.6	Cuves de récupération d'eau de pluie	22
4.7	Rappel sur les nuisances sonores	22
4.8	Nouveau tableau d'affichage à Melay	22
4.9	Le conseil des sages dans l'action	23
5	Etat civil	23
5.1	Décès	23
6	Rappel sur la structure de nos budgets	24
6.1	Comment est constitué un budget ?	24
6.2	Spécificité pour notre commune	24
7	Résultat de l'exercice 2022	25
7.1	Résultat budget communal 2022	25
7.2	Résultat budget eau 2022	26
7.3	Le budget lotissement	27
8	Le Budget 2023	28
8.1	Le budget communal	28
8.1.1	La section de fonctionnement	28
8.1.2	La section investissement	30
8.2	Présentation du budget eau	32
8.2.1	La section de fonctionnement	32
8.2.2	La section investissement	33
8.3	Présentation du budget lotissement	34
9	A noter dans vos agendas	35

1 Les principaux projets en 2023

1.1 Le projet de lotissement « Terres du milieu »

Point sur les travaux de viabilisation

À la suite de la procédure d'appel d'offres effectuée l'été dernier, la première phase des travaux de viabilisation du lotissement a été attribuée à l'entreprise Justin TP de Autray-Le-Vay (70).

Sont prévus lors de cette phase :

- Le terrassement général de la zone,
- La pose des réseaux humides (canalisations eau potable et eau de pluie),
- La mise en place du réseau d'éclairage public,
- La pose des réseaux télécom (cuivre et fibre optique),
- La création de la voirie avec enrobé,
- La création de la voie de mobilité douce (accès piétons et cyclistes),
- La remise en état des abords et talus, et la pose de grillage rigide sur la zone de sortie.



Ces travaux, qui devraient durer environ 2 mois, sont programmés cette année dès la mi-juin.

Le montant total chiffré par l'entreprise est de 277 140,00€ HT, soit en deçà de notre estimatif initial (environ 300 000€ HT pour la phase 1).

La phase 2 sera lancée dans un second temps, après la construction des habitations, et consistera principalement en la mise en place de la voirie définitive, la pose des candélabres et la finalisation de l'aménagement des espaces verts.

Point sur la commercialisation

Comme déjà mentionné dans les précédents bulletins, la commune s'est positionnée comme l'aménageur du lotissement afin de répondre aux objectifs suivants :

- Maîtriser l'activité foncière et éviter la spéculation immobilière,
- Privilégier l'accueil de jeunes ménages,
- Optimiser le fonctionnement des équipements publics, notamment scolaires.

12 parcelles viabilisées sont aujourd'hui mises à la vente suivant une grille de prix faisant mention de 4 profils d'acquéreur (voir grille ci-après).



Plan général du lotissement

Lot	Surface du lot (m ²)	(1) Tarif de base Résidence Principale Occupation personnelle	(2) Résidence Principale Jeune ménage	(3) Résidence Principale Locatif à l'année	(4) Résidence Secondaire
N°1	1069,85	35 305,05 €	29 955,80 €	37 444,75 €	40 654,30 €
N°2	1069,85	35 305,05 €	29 955,80 €	37 444,75 €	40 654,30 €
N°3	1069,85	35 305,05 €	29 955,80 €	37 444,75 €	40 654,30 €
N°4	918,97	30 326,01 €	25 731,16 €	32 163,95 €	34 920,86 €
N°5	918,97	30 326,01 €	25 731,16 €	32 163,95 €	34 920,86 €
N°6	973,46	32 124,18 €	27 256,88 €	34 071,10 €	36 991,48 €
N°7	971,25	32 051,25 €	27 195,00 €	33 993,75 €	36 907,50 €
N°8	939,36	30 998,88 €	26 302,08 €	32 877,60 €	35 695,68 €
N°9	918,73	30 318,09 €	25 724,44 €	32 155,55 €	34 911,74 €
N°10	925,20	30 531,60 €	25 905,60 €	32 382,00 €	35 157,60 €
N°11	1179,33	38 917,89 €	33 021,24 €	41 276,55 €	44 814,54 €
N°12	1179,33	38 917,89 €	33 021,24 €	41 276,55 €	44 814,54 €
(1) Tarif de base		33,00 € /m ²	Acquisition résidence principale, non « jeune ménage »		
(2) Tarif jeune		28,00 € /m ²	Jeune ménage (âge cumulé du couple <= 70 ans)		
(3) Tarif locatif		35,00 € /m ²	Investissement pour du locatif à l'année		
(4) Tarif second.		38,00 € /m ²	Achat pour résidence secondaire		

Commercialisation : grille de prix

1.2 Création d'une station de traitement eau potable

Le cahier des charges de la future station de traitement eau potable, permettant la chloration et la minéralisation de l'eau, a été finalisé, et l'appel d'offres récemment publié. Les entreprises ont jusqu'au 10 juillet pour étudier le dossier et remettre leurs offres de prix.

Pour rappel, le montant de l'investissement est estimé à 528 500 € HT. À la suite du dépôt du dossier de demande de subventions, nous avons eu confirmation par l'Agence de l'eau et par la préfecture d'une aide financière qui représentera 70% de cet investissement.

En fonction du résultat de la procédure d'appel d'offres, nous devrions être en mesure de démarrer les travaux dès la fin de l'année.



1.3 Toitures de la mairie et du presbytère

Les bâtiments de la mairie et de l'ancien presbytère vont se parer de nouveaux couvre-chefs. En effet, les toitures datent de plus de 50 ans et ont subi l'usure du temps.



Bâtiment de la mairie



Ancien presbytère

La réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise Patrick MARTIN. Cela représente un montant total d'investissement de plus de 63 000,00 TTC :

- 39 352,80€ pour la toiture du bâtiment de la mairie,
- 24 734,40€ pour la toiture de l'ancien presbytère.

Pour la mairie, afin de profiter de la période de vacances de nos écoliers, les travaux devraient commencer début juillet et fin septembre/début octobre pour l'ancien presbytère.

1.4 Rénovation de la salle des fêtes

La dernière phase de rénovation du bâti de la salle des fêtes est réalisée. Elle consiste en la reprise complète du perron extérieur avec une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux, réalisés par l'entreprise SIMONIN, se sont achevés en avril.

Le bois, généreusement donné par la scierie LALLOZ, a permis la construction d'une balustrade mise en place par nos employés communaux.



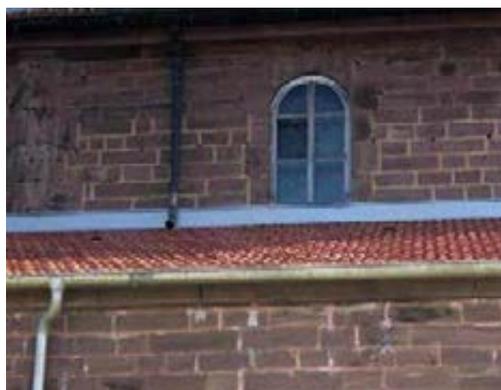
Le montant total de l'investissement lié à cette phase de travaux est de 15 768,00€

D'autres améliorations sont au programme, avec notamment le renouvellement d'équipements de la salle (couverts, congélateur, ...).

1.5 Travaux d'entretien de l'église

Nous continuons l'entretien du bâtiment de l'église en mettant en place des vitrages de sécurité ; ils protégeront les vitraux de la partie supérieure plus exposés aux intempéries.

Ces travaux qui seront réalisés par l'entreprise Patrick MARTIN représentent un investissement de 3 456,00€ TTC.



2 A la découverte de notre village

2.1 Au temps de l'Echo du Chavany, journal des années 80 – Extraits choisis

L'histoire de la salle des fêtes appelée alors la salle du Chavany

Nous avons écrit dans l'Echo du Chavany de janvier 1983 que le prix de revient de cette salle avoisinerait les 100 000 Francs ; hélas, nous nous sommes lourdement trompés. La raison en est simple. Nous avons voulu que cette salle soit coquette et accueillante et nous avons apporté certaines modifications qui n'étaient pas prévues au départ.

Voici sommairement le détail des factures :

● Achat du bâtiment :25000 frs + 2000 frs de taxe	27000,00 francs
● Transport du bâtiment	3202,20 francs
● Ets VALDENNAIRE pour terrassement et gravier	10059,65 francs
● Ets Jacques HENRY pour terrassement, adduction d'eau et divers	17595,66 francs
● « Luronne des bois » à Lure pour le parquet	24127,46 francs
● « Luronne des bois » pour le placo-plâtre et les panneaux marine	1247,43 francs
● Ets ANTOINE à Ternuay pour le ciment, les agglos, la location du compresseur, le minage de roche, la main d'œuvre	23125,85 francs
● Jacques CARITEY pour la fourniture de planches, la fourniture et la pose de planches pour la rambarde de balcon	6592,38 francs
● Ets VILLEMINEY pour la ferblanterie	2134,80 francs
● Ets FRANS BONHOMME à Bavilliers pour robinetterie, divers et l'installation de l'eau	3663,84 francs
● Ets COMAFRANC à Valdoie : divers et remontage du bâtiment	3310,92 francs
● Bernard ROGER pour la pose du revêtement de sol	5743,08 francs
● Bernard ROGER pour la peinture, les éviers, les pointes et divers	10409,41 francs
● Ets DELLEA au Thillot pour le matériel pour l'adduction de l'eau	2750,10 francs
● Ets MOUGENOT à Malbouhans pour les agglos	687,88 francs
● Ets WALSER à Lure pour les robinets et les appliques	253,79 francs
● EDF pour le branchement électrique	2192 ,96 francs
● Location du car pour le démontage	800 francs
● Assurance d'un mois pour le démontage et le remontage	3334 francs
● SICLI pour 2 extincteurs	1888,58 francs
● Jean PERNOT pour le matériel électrique et la lustrerie	8000 francs
● Honoraires d'architecte pour le dépôt du permis de construire	4157,53 francs
● Restaurant GEHANT pour les repas et les casse-croûtes (offert à tous les menuisiers de Ternuay qui ont gratuitement effectué la pose du parquet)	590,50 francs
<u>Soit un total de</u>	162868,02 francs

Nous avons acheté 16 tables et 64 chaises
60 couverts complets

13808,02 francs
4500 francs

Nous avons pu faire face à tous ces frais, sans emprunt et sans impôts supplémentaires en prenant sur les fonds libres. Certains trouveront peut-être que c'est cher ! Nous ne pensons pas que c'est de l'argent gaspillé, car ce bâtiment servira en de nombreuses occasions. Il sera un lieu de rencontres pour nous tous habitants de Ternuay. Des animations nouvelles pourront se créer, ce qui permettra aux personnes de notre village de se retrouver plus fréquemment, dans une bonne ambiance et une chaude amitié.

Acrostiche de Roland Garnier

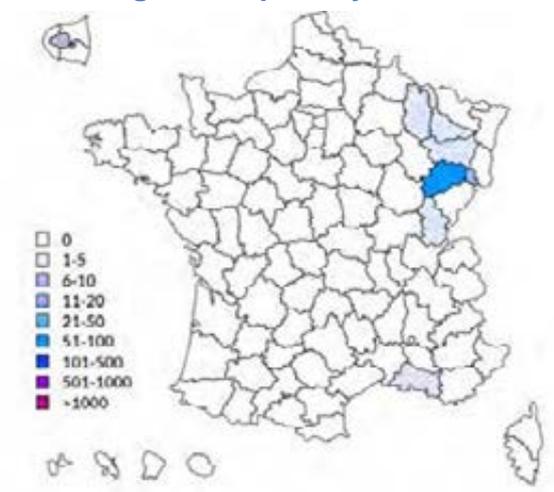
Tu veux que je te dise, mon ami ?
En supposant que nous aïeux reviennent au pays,
Rien qu'en regardant autour d'eux,
Nos chers ancêtres n'en croiraient pas leurs yeux.
Unissons nos efforts car il reste beaucoup à faire.
Aussi on aura bien du mal à se défaire,
Y compris de ce train de vie qui nous a surpris.



Monde où l'on ne voit pas venir un moment de répit.
Eh ! Oui, seul un étranger peut nous faire apprécier
La joie de vivre dans notre localité.
Alors pourquoi aller chercher ailleurs ?
Y faut se rendre à l'évidence : C'est ici qu'est le bonheur !

STimulons notre entourage, nos copains.
Heureux on se retrouvera le lendemain.
Ignorer la beauté de nos sites sauvages,
Là aussi ce serait vraiment dommage.
Alors ne modifions pas notre train de vie,
Invitons le jeune, l'ami, l'étranger à rester ici.
Restons solidaires et regardons avec amour,
Encore et souvent, se lever de nouveaux jours...

2.2 Origine des patronymes de notre commune



CARITEY : Nom porté dans la Haute-Saône et les départements voisins. C'est l'équivalent du mot 'charité', avec un sens incertain : soit celui qui demande l'aumône, soit un toponyme évoquant un hôpital des pauvres (où l'on servait aux pauvres un repas appelé charité).

Comme le montre la carte ci-contre, 114 naissances entre 1891 et 1915, essentiellement en Haute-Saône et notamment à Ternuay.

Entre 1891 et 1990, environ 540 personnes portaient ce nom dans 42 départements.

2.3 Présentation du Club Revivre

Le club «REVIVRE» de TERNUAY maintient le cap avec ses 38 adhérents.

Le 8 décembre 2023, nous fêterons les 40 ans d'existence dans la joie, la solidarité, la convivialité et des activités intenses, signes d'un dynamisme persistant.

Au fil des ans, nos voyages nous ont permis de découvrir de beaux pays : Belgique, Autriche, Italie, Luxembourg, Allemagne. Notre bus a sillonné de magnifiques régions et sites : BRUXELLES, BRUGES, Lac Majeur, les Cinq Terre, Tyrol, Fribourg, Prague...



Voyage au Tyrol

De multiples sorties d'un jour nous ont intéressés dans les Vosges, la Moselle, le Jura, la Haute Marne, la Haute Saône...



Sortie dans le Jura à CHÂTEAU-CHALON

Des visites des marchés de Noël : de COLMAR, EGUISHEIM, KAYSERSBERG et FRIBOURG nous ont plongés dans les Noëls d'antan.

L'aspect culturel a été privilégié dans les musées :

- Le musée PEUGEOT à SOCHAUX
- Le musée de la pipe à SAINT-CLAUDE
- L'Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM
- Les châteaux de Saint-Fargeau avec spectacle nocturne et celui de Guédelon en Bourgogne.

Nous n'avons pas oublié nos sorties « repas » et « spectacles » :

- Au cabaret « Le Paradis des Sources » à SOULTZMATT
- Au cabaret « La Gabiotte » à FOUGEROLLES
- Repas « grenouilles », « friture de carpes », « barbecue » et festif à Noël se succèdent au cours de l'année.

Des marcheurs décidés et performants ont sillonné les chaumes et les sentiers de randonnées de notre secteur.



Randonnée autour de TERNUAY

Par deux fois, nous avons bénéficié d'une remise à niveau du code de la route et des intervenants médicaux nous ont renseignés sur notre sommeil, notre alimentation, la pollution de nos maisons, la prise médicamenteuse et notre bien-être général. Ce fut très instructif.

Le troisième dimanche d'octobre est marqué chaque année par notre LOTO annuel qui réunit beaucoup d'amateurs. Prochain LOTO : dimanche 22 octobre 2023



Belle réussite pour le loto des aînés (octobre 2022)

Les aînés du club Revivre soutiennent les « Restos du Cœur ». Chaque année, depuis dix ans, ils réalisent une collecte au profit des plus démunis. Un très beau geste de tous les membres du club.



La collecte de novembre 2022 récupérée par le président des Restos du Cœur



L'assemblée générale 2023 du club Revivre

Souvenirs, souvenirs...

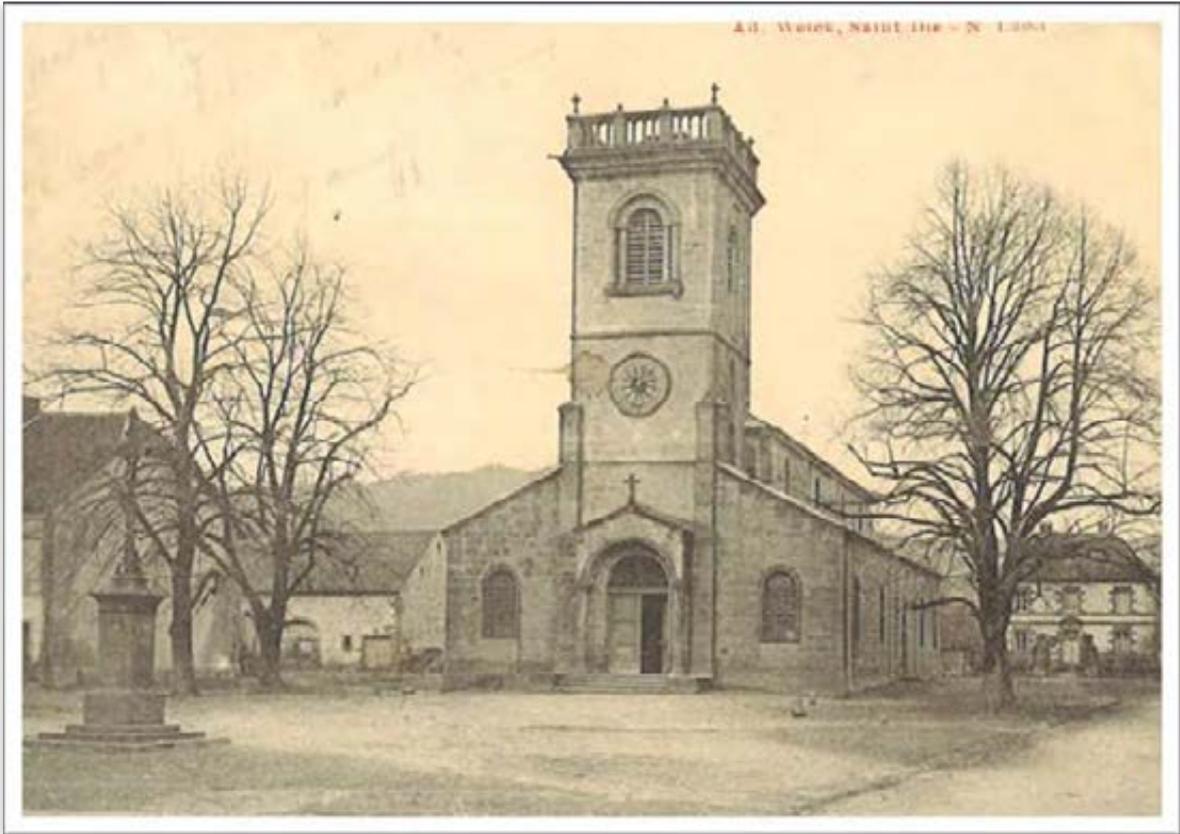


Voyage à Annecy en 2012 :
embarquement pour une
excursion



Voyage aux Cinque Terre
en visite guidée en 2016

2.4 Cherchez les différences : avant / maintenant (2023)



3 Evénements

Marché de Noël de l'école : 16 décembre



Repas de Noël des anciens

Le 17 décembre 2023, 65 personnes se sont rassemblées pour un moment de joie et de partage lors du repas annuel offert et servi par la municipalité. Une occasion attendue par les retraités qui pendant 2 années en ont été privés par la pandémie.



Des musiciens ont gracieusement animé cet événement, quelques danseurs n'ont pas hésité à occuper la piste.

Heureux de se retrouver, de faire des rencontres, certains ont pu rompre leur solitude en conversant, ou en écoutant les histoires drôles d'Armand.

Beaucoup de sourires ont éclairé les visages.

Projection du film « Le cas du castor »
par la Maison de la Nature, le 20 décembre,
à la salle des fêtes.



Cérémonie des vœux du Maire

M. Grosjean a présenté l'activité de la municipalité et a exprimé ses vœux devant de nombreux tugnerots ; l'occasion de passer un bon moment de partage autour de la galette.



Concours de Belote



Le premier concours de belote organisé par le foyer rural de Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire le 21 janvier a fait le plein malgré la concurrence.

Que ce soit en famille, entre amis ou collègues, 120 personnes âgées de 12 à 89 ans, 66 % d'hommes et 44 % de femmes, se sont affrontées cordialement lors de 4 manches de 15 parties.

Joueurs et organisateurs se sont retrouvés en fin de soirée autour de la traditionnelle assiette comtoise : saucisse/pommes de terre.

Classement final des équipes :

1 ^{ère}	Alain et José
2 ^e	Monique et Denis
3 ^e	Bénédicte et Bruno



Loto des écoles

Le 5 février était organisé le loto de l'école par les enseignants et parents d'élèves. Celui-ci eu un fort succès auprès des jeunes et des moins jeunes.



Cérémonie du 19 mars

Le dimanche 19 mars a eu lieu la cérémonie du 61^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

Entre les étangs, ateliers du Théâtre du peuple

Tout au long de l'année, trois artistes associés du Théâtre du Peuple, l'auteur, Julien Gaillard et le groupe de musique Fergenssen, sillonnent le plateau des Mille Etangs à la rencontre des habitants et amoureux du territoire pour partager le temps d'un week-end, une expérience artistique et humaine.

Ils ont animé plusieurs ateliers dans notre communauté de communes, et notamment 4 séances dans notre village (les 28-29 janvier, 25-26 février, 15-16 avril et 13-14 mai) au cours desquelles ils ont invité les participants à raconter la vie sur le plateau des Mille Etangs. Ils ont mis des mots sur les ressentis et les histoires, passées, présentes, futures, réelles ou imaginaires de chacun. Autour des plus beaux passages issus de leurs récits, ils ont créé une atmosphère musicale où la voix a pris toute sa place.



Artistes et stagiaires en pleine réflexion

L'oeuvre collective ainsi créée sera présentée au bord de l'étang de la Grande Chaussée à La Lanterne en 2024.

Rallye touristique

Le dimanche 30 avril, 34 équipages avec des véhicules de tous types prenaient le départ du premier rallye touristique (nouvelle version) organisé par le foyer rural de Ternuay.

De belles mécaniques au départ



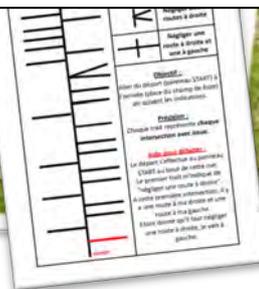
Pause paysage à Annegray



Reconstitution de puzzles à La Montagne de Ternuay



L'arête de poisson qui est restée coincée dans de nombreuses gorges !



Objectif : viser la meule à travers le filet en lançant des palets

Podium :

- | | |
|------------------|------------------------------------|
| 1 ^{er} | Marc GEHANT et Julie PIERRAT |
| 2 ^{ème} | Louise JUIF et Camille JUIF |
| 3 ^{ème} | Cyril ZAKRZEWSKI et Julien BRESSON |

Cérémonie du 8 mai

Les habitants étaient venus en nombre commémorer le 8 mai. Trois anciens combattants et porte-drapeaux ont reçu du Directeur de l'Onac 70 l'insigne de cette fonction : 45 ans pour Roland Garnier, 40 ans pour Daniel Bertrand et 25 ans pour Pierre Lamboley.



Pour le plus grand plaisir des jeunes, de nombreux tours de jeep ont été offerts par Partisans 70.



4 Un village où il fait bon vivre

4.1 Décorations de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année et pour le plaisir des petits et grands, notre village s'est à nouveau illuminé. De nouvelles décorations ont paré le bâtiment de la mairie et des candélabres ont brillé dans la rue du Tram et la route des Vosges.

Ces illuminations ont, à nouveau, été récompensées par la Route des Villages Fleuris.



4.2 Nouvel employé communal



Notre commune vient de recruter un nouvel adjoint technique en remplacement de Sébastien Lamboley.

Agé de 46 ans, marié et père de 3 enfants, habitant Ternuay depuis 2 ans, Jérôme Morel a pris ses fonctions le 1^{er} avril.

Il est en contrat, 35 h/ semaine.

Il est titulaire d'un CAP en horticulture et maraîchage et a travaillé pendant 23 ans comme préparateur de commandes.

Il est passionné de bricolage, de maquettisme et de football.

4.3 Carte avantages jeunes

Cette année encore, la commune offre la carte Avantages Jeunes d'une valeur de 10€ pour les jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2018. Pour tout savoir sur la carte, visiter la page www.avantagesjeunes.com. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 4 juillet ; le formulaire est disponible en mairie.



4.4 Ruches et frelons

Et si on regardait ce qui se passe du côté des abeilles et des ruches

Par cet article nous souhaitons simplement porter à votre connaissance la réglementation régissant les ruches.

L'emplacement des ruches

Conformément aux dispositions des deux derniers alinéas 207 du Code Rural, ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics, par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, mais sans interruption.

Ces clôtures doivent avoir une hauteur de deux mètres ou plus au-dessus du sol et



s'étendre latéralement à la ruche sur au moins deux mètres des deux côtés de celle-ci.

Lorsque les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas réunies, les distances minimales à observer sont fixées ainsi :

- En ce qui concerne la voie publique et les propriétés voisines non bâties, les ruches doivent être éloignées de 20 m au moins (côté de la face d'envol) ou de 5 m au moins (autres côtés de la ruche).
- Par rapport au bois, friches et landes, l'éloignement sera de 5 m au minimum en tous sens. En cas de remise en culture de ces propriétés, les mesures fixées à l'alinéa ci-dessus devront être appliquées dans un délai d'un mois.
- Les habitations particulières habitées (y compris les résidences secondaires) seront à 50 m au moins.
- Enfin, la distance de 100 m devra être observée par rapport aux habitations et établissements à caractère collectif (H.L.M., copropriété, collations, écoles, casernes, camping, terrains de sport, etc...)

La déclaration des ruches

Afin de connaître l'évolution du cheptel apicole, d'être plus en mesure d'améliorer la santé des abeilles, voire de mobiliser des aides européennes pour la filière apicole, le ministère de l'Agriculture et du Territoire a défini une **obligation de déclaration (gratuite)**.

Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de chaque année, tout apiculteur, dès la première colonie détenue doit déclarer, de manière annuelle, ses colonies d'abeilles qu'elles soient détenues en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Ceci se fait en ligne. Connectez-vous comme suit :

1. Aller sur le site : <https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>
2. Choisissez le thème « Exploitation Agricole »
3. Cliquez sur « Toutes les démarches » en bas de ce thème
4. Faites défiler les formalités de la liste jusqu'à « Déclarer des ruches »
5. Suivez les instructions

De plus, constatant les problèmes croissants de mort de colonies d'abeilles à cause des prédateurs qui se développent de plus en plus près de nos villages, nous avons demandé à une habitante de notre village, impliquée au sein de l'Union Apicole 70, de vous parler en quelques mots du frelon asiatique, fléau en large progression sur notre département.

Le frelon asiatique : Une espèce exotique envahissante

Arrivé en France en 2004 de manière accidentelle, cette espèce est dotée de capacités d'expansion exceptionnelles puisqu'en une dizaine d'années, elle a colonisé la quasi-totalité du territoire métropolitain et en 15 ans, elle a été répertoriée dans 9 autres Etats européens.

Depuis 2016, elle figure sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne. En France, l'espèce est classée dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique (*Apis mellifera*).

Elle est présente en Haute-Saône depuis 2017 : entre 2021 et 2022, sa croissance a été multipliée par 6 (une quarantaine de nids en 2022). Les reines fondatrices issues d'un seul nid, qui survivent à la période hivernale, peuvent engendrer 5 à 10 nouveaux nids par an. A horizon 2024, on peut prévoir plusieurs centaines de nids en Haute-Saône.

Une menace pour la biodiversité

Un nid de frelons peut consommer jusqu'à 11 kg de biomasse d'insectes en une saison. Son bol alimentaire est constitué d'1/3 d'abeilles domestiques et de 2/3 d'insectes sauvages (plus de 150 espèces recensées). Il constitue une menace conséquente pour la biodiversité et impacte directement l'agriculture par sa prédation sur les insectes qui assure le service de

pollinisation. Les frelons asiatiques adultes se nourrissent également de glucides trouvés sur les fruits, l'arboriculture et la viticulture sont aussi touchées.

Un enjeu de protection des populations

Le frelon asiatique est opportuniste et privilégie les zones où l'activité de l'homme lui permet de trouver des ressources alimentaires diverses.

Comme pour tous les hyménoptères, sa piqûre est douloureuse et peut entraîner un risque allergique. A proximité des nids, il peut se montrer extrêmement agressif. Plusieurs attaques et quelques dizaines de décès sont recensés en France chaque année.

Le frelon asiatique représente une menace pour les populations et la destruction des nids sur le domaine public, qui incombe aux mairies, peut représenter plusieurs centaines / milliers d'euros par an.

Son Identification

Frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) : dominante noire, large bande orange extrémité abdomen, liseré jaune sur le premier segment. Extrémité des pattes jaune ; face de la tête jaune-orangé.

Taille : 17-32 mm.

Frelon européen (*Vespa Crabro*) : abdomen à dominante jaune clair avec bandes noires. Tête jaune de face et rouge sur le dessus. Thorax et pattes noirs et brun-rouges.

Taille : ouvrière 18-23 mm ; reine 25-35 mm.



Recommandations

Ne pas détruire un nid de frelons européens, espèce endémique bénéfique pour la biodiversité.

Ne pas s'approcher d'un nid de frelons asiatiques ni tenter de le détruire ! Il est nécessaire de faire appel à un désinsectiseur professionnel. Les sapeurs-pompiers interviennent uniquement si le nid se situe dans un environnement *sensible* (crèches, écoles, voie publique...).

Un piégeage des fondatrices est possible au printemps uniquement avec un piège SELECTIF.

Pour plus d'information : <https://frelonasiatique.mnhn.fr/>.

Plateforme de signalement : <https://lefrelon.com/>.

Syndicat apicole de la Haute-Saône (formation piégeage) : api70@orange.fr, 06 40 41 19 04.

Rucher-école de Fresse (formations en apiculture) : <https://www.rucher-ecole1000etangs.com/>, tél. : 06 08 15 84 29.

Désinsectiseur professionnel agréé par l'Union Apicole : <https://www.agf-abeilles-quepes-frelons.fr/>.

4.5 Petites nouvelles de l'atelier couture



26 personnes de Ternuay et des alentours y participent, partagées en 4 groupes différents.

« Au-delà de la technique et de la créativité, échanges, partages et convivialité qui font le lien entre diverses générations de 13 à 75 ans !

Le succès de l'atelier rend difficile, pour l'instant, de nouvelles adhésions.

Nous espérons que nos adhérentes sont satisfaites de nos conseils. »

Marie-Jo et Michelle



4.6 Cuves de récupération d'eau de pluie

8 cuves de 1000 litres chacune, placées derrière le local technique à proximité du cimetière permettront de réduire les besoins en eau pour les arrosages et donc contribueront à la préservation des ressources.



4.7 Rappel sur les nuisances sonores



En Haute-Saône, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 les jours ouvrés.
- De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Les paysagistes ou autres professionnels (employés communaux) ne sont pas assujettis à ces horaires.

4.8 Nouveau tableau d'affichage à Melay

Les habitants de Melay disposent désormais d'un tableau d'affichage où ils pourront consulter l'information liée à la vie municipale.

Ce tableau se trouve sur le bâtiment de l'ancienne école.



4.9 Le conseil des sages dans l'action

Coup de jeune pour le local à bascule

Alain et Jacques, tous deux membres du conseil des sages, ont décapé et repeint la bascule publique située à proximité de l'Ecole.

Mise en place de la boîte à lire



Au lieu de laisser votre livre, magazine ou journal sur l'étagère, pourquoi ne pas les mettre à disposition des gens du village ou d'ailleurs en leur donnant une seconde vie. Depuis fin avril, deux membres de notre conseil des sages, Roger et Alain ont construit et fixé une boîte à lire sur la cabane à bascule à proximité de l'école. Les enfants du périscolaire encadrés par Véronique ont assuré sa décoration.

Chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement, sans inscription et sans contrainte d'horaires. Notre boîte à lire offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage.

Une seconde devrait bientôt fleurir à Melay.

Merci à tous, petits et grands !



5 Etat civil

Extrait des registres de l'état civil depuis le dernier bulletin paru en fin d'année 2023.

5.1 Décès

	âge	Date de décès
Michel TUAILLON	85 ans	24 décembre
Jacques PHILIPPE	76 ans	20 janvier

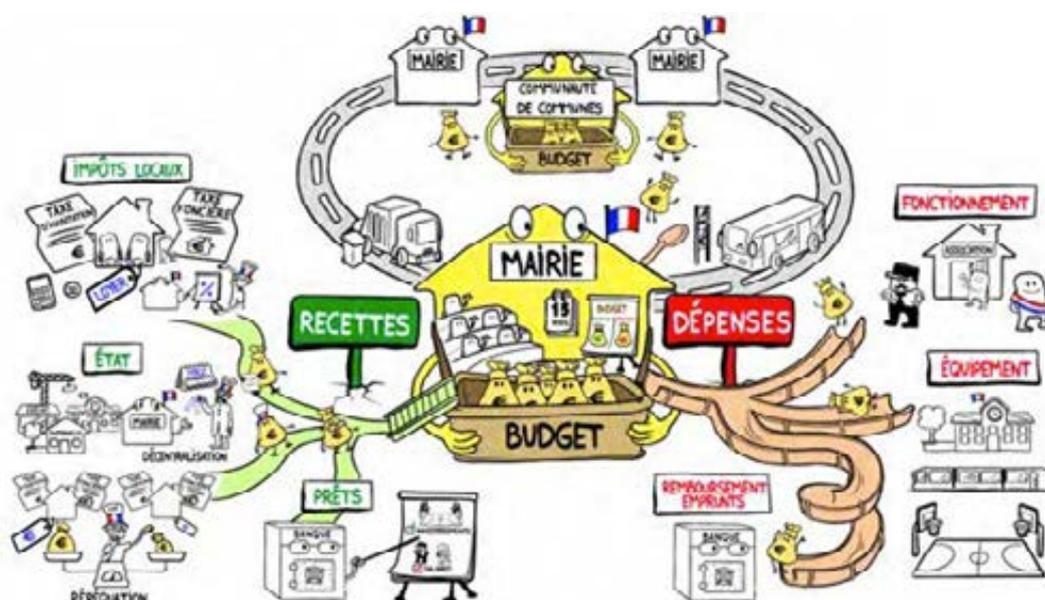
RAPPORT FINANCIER

6 Rappel sur la structure de nos budgets

6.1 Comment est constitué un budget ?

Cette partie est un rappel, nous avons déjà eu l'occasion de faire cette présentation dans nos précédents bulletins communaux.

La structure d'un budget comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Elles se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.



La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : charges à caractère général, entretien de bâtiments, charge de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions,...
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes.

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...),
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

6.2 Spécificité pour notre commune

La commune gère 3 budgets distincts :

- le budget communal proprement dit,
- le budget eau, notre commune ayant une régie eau,
- le budget du lotissement.

Ce sont ces trois budgets que nous vous présentons dans la suite de ce bulletin.

7 Résultat de l'exercice 2022

7.1 Résultat budget communal 2022



Nous terminons l'année avec un excédent de trésorerie cumulé de **+313 737,98 €**
 Nous avons un budget de fonctionnement sous contrôle nous permettant de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour financer nos projets d'investissement sans avoir recours à une augmentation de la fiscalité.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE 2022 (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	325 006,96 €	G	460 832,79 €
	Section d'investissement	B	340 960,35 €	H	496 425,87 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 €	I	235 370,83 €
	Report en section d'investissement (001)	D	212 924,20 €	J	0,00 €

TOTAL (réalisations + reports)	A+B+C+D	878 891,51 €	G+H+I+J	1 192 629,49 €
---------------------------------------	---------	---------------------	---------	-----------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement	E	0,00 €	K	0,00 €
	Section d'investissement	F	0,00 €	L	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2023	E+F	0,00 €	K+L	0,00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E	325 006,96 €	G+I+K	696 203,62 €
	Section d'investissement	B+D+F	553 884,55 €	H+J+L	496 425,87 €
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D +E+F	878 891,51 €	G+H+I+J +K+L	1 192 629,49 €

RESULTAT NET (TRESORERIE) : +313 737,98 €

7.2 Résultat budget eau 2022

Nous terminons l'année avec un excédent de trésorerie de **+306 329,79 €**



Ce résultat intègre 200 000,00 € de nouveau prêt débloqué en 2022 en prévision des travaux sur la station de traitement.

Les diverses actions menées depuis 2020 ont permis de réduire le déficit de fonctionnement annuel, qui est de **4 091,00€** pour l'année 2022 seule.

En 2023, nous prévoyons un retour à l'équilibre du fait de la mise en place, en mars 2022, des nouvelles conventions de vente aux communes clientes.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE 2022 (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	52 954,65 €	G	48 863,65 €
	Section d'investissement	B	42 283,25 €	H	204 357,96 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 €	I	115 807,14 €
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 €	J	32 538,94 €

TOTAL (réalisations + reports)	A+B+C+D	95 237,90 €	G+H+I+J	401 567,69 €
---------------------------------------	---------	--------------------	---------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement	E	0,00 €	K	0,00 €
	Section d'investissement	F	0,00 €	L	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2023	E+F	0,00 €	K+L	0,00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E	52 954,65 €	G+I+K	164 670,79 €
	Section d'investissement	B+D+F	42 283,25 €	H+J+L	236 896,90 €
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D +E+F	95 237,90 €	G+H+I+J +K+L	401 567,69 €

RESULTAT NET (TRESORERIE) : +306 329,79 €

7.3 Le budget lotissement

Ce budget est un budget de gestion temporaire actif durant toute la durée de commercialisation des parcelles du lotissement. Les dépenses principales en 2022 ont été liées à des frais de notaires, d'études et de préparation des terrains.

Le montant total de la balance d'investissement réalisé est de **82 843,35 €**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE 2022 (Mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	82 903,35 €	G	82 903,35 €
	Section d'investissement	B	82 843,35 €	H	68 584,00 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 €	I	0,00 €
	Report en section d'investissement (001)	D	68 584,00 €	J	0,00 €

TOTAL (réalisations + reports)	A+B+C+D	234 330,70 €	G+H+I+J	151 487,35 €
---------------------------------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2023	Section de fonctionnement	E	0,00 €	K	0,00 €
	Section d'investissement	F	0,00 €	L	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2023	E+F	0,00 €	K+L	0,00 €

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	A+C+E	82 903,35 €	G+H+K	82 903,35 €
	Section d'investissement	B+D+F	151 427,35 €	H+J+L	68 584,00 €
	TOTAL CUMULE	A+B+C+D +E+F	234 330,70 €	G+H+I+J +K+L	151 487,35 €

RESULTAT NET (TRESORERIE) : -82 843,35 €

8 Le Budget 2023



Lors de l'établissement des trois budgets (communal, eau et lotissement), et afin de garantir la solidité financière de notre commune, nous avons fait le choix, comme pour les années précédentes, d'une évaluation pessimiste des postes : dépenses au plus haut et recettes au plus bas. Il est important d'intégrer le fait que ce qui est provisionné en dépenses ne sera pas nécessairement engagé.

8.1 Le budget communal

8.1.1 La section de fonctionnement

Nous prévoyons un résultat net de fonctionnement déficitaire de **165 568,10 €**. Cela s'explique principalement par un virement à la section d'investissement de 164 012,65 € afin de financer les projets communaux. Le résultat cumulé reste excédentaire à **148 169,88 €**, stable par rapport à 2022.

- Provision de dépenses de 509 577,58 € (incluant le virement à la section investissement),
- Prévision de recettes de 344 009,48 €

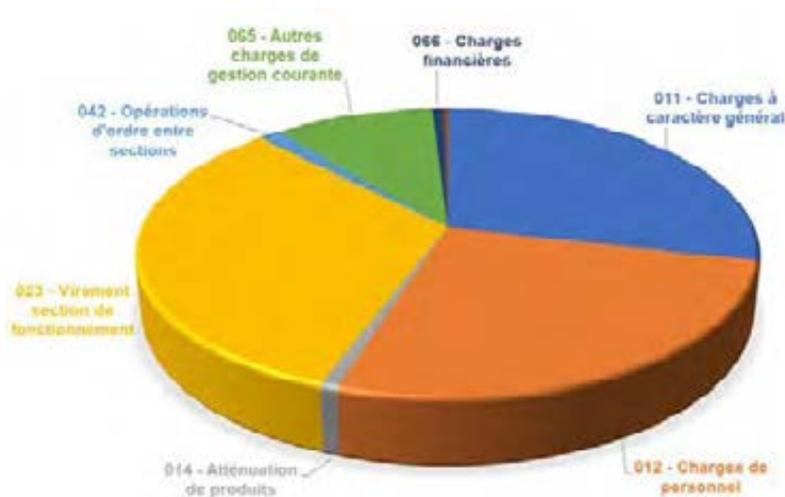
Le détail des postes dépenses et recettes est donné ci-après.

8.1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2022	Provisions 2023	Variation (%)
011 - Charges à caractère général	118 306,96 €	146 284,22 €	+23,65%
012 - Charges de personnel	119 854,34 €	133 200,00 €	+11,13%
014 - Atténuation de produits	3 931,00 €	4 000,00 €	
023 - Virement section de fonctionnement	0,00 €	164 012,65 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	42 644,21 €	6 644,21 €	
065 - Autres charges de gestion courante	38 383,90 €	50 587,79 €	+31,79%
066 - Charges financières	1 731,00 €	3 348,71 €	
067 - Charges exceptionnelles	155,55 €	1 500,00 €	
TOTAL	325 006,96 €	509 577,58 €	+56,79%

Comme illustré ci-dessous, les plus grands postes de dépenses sont :

- Les charges de personnel qui devraient être en hausse dû à l'arrêt de l'aide PEC jeunes,
- Le virement à la section d'investissement permettant de financer nos projets,
- Les charges à caractère général (entretien de bâtiments, carburants, électricité, chauffage, ...) impactées par l'inflation des prix,
- Les charges de gestion courante (service incendie, périscolaire, fond de compensation, ...).



8.1.1.2 Les recettes de fonctionnement

	Réalisé 2022	Projection 2023	Variation (%)
013 - Atténuation de charges	562,63 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	
70 - Produit des services	126 338,76 €	66 344,60 €	-47,49%
73 - Impôts et taxes	139 996,55 €	128 925,00 €	-7,91%
74 - Dotations et participations	133 872,35 €	131 051,08 €	-2,11%
75 - Autres produits de gestion courante	16 557,42 €	17 688,80 €	+6,83%
76 - Produits financiers	1,02 €	0,00 €	
77 - Produits exceptionnels	43 504,06 €	0,00 €	
TOTAL	460 832,79 €	344 009,48 €	-25,35%

La différence par rapport à 2022 (-25,35%) s'explique principalement par la baisse estimée des ventes de bois (-59 994,16€).

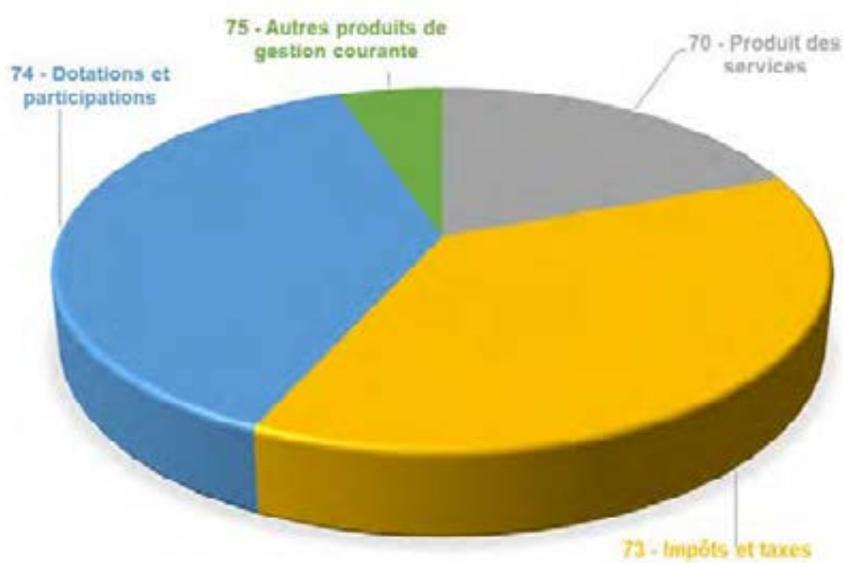
Les recettes sont principalement constituées :

- Des dotations et participations de l'état, stable par rapport à 2022,
- Du produit des impôts et taxes, qui malgré la projection de baisse de 7,91% inscrite au budget, devrait rester stable.



A noter que le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour 2023.

- Du produits des services, qui pour notre commune est principalement constitué des recettes de ventes de bois et de la refacturation des heures de nos employés communaux au budget eau (temps passé à la recherche de fuites d'eau, au suivi et à l'entretien du réseau, ...)



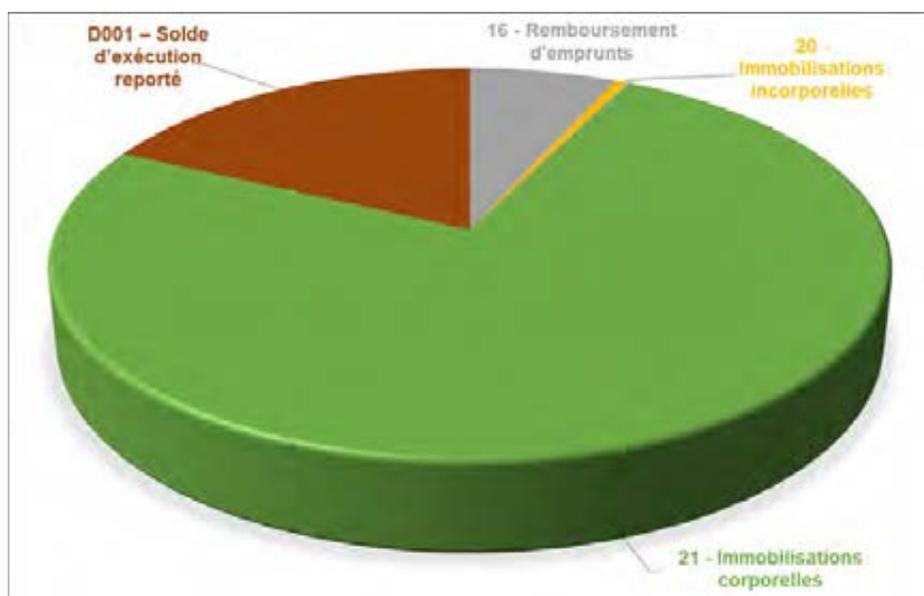
8.1.2 La section investissement

Nous prévoyons un résultat d'investissement à l'équilibre pour 2023 :

- Provision de dépenses de 320 937,85 €
- Prévision de recettes de 320 937,85 € (incluant le virement de 164 012,65 € de la section fonctionnement mentionné au paragraphe précédent).

8.1.2.1 Les dépenses d'investissements

	Réalisé 2022	Provisions 2023	Variation (%)
040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	
13 – Subventions d'investissement	19 920,60 €	0,00 €	
16 - Remboursement d'emprunts	24 578,83 €	21 555,17 €	-12,30%
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €	
204 – Subventions d'équipement	251,81 €	300,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	296 209,11 €	239 624,00 €	-19,10%
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	
D001 – Solde d'exécution reporté	212 924,20 €	57 458,68 €	-73,01%
TOTAL	553 884,55 €	320 937,85 €	-42,06%



Les immobilisations corporelles représentent la plus grosse part du budget d'investissement.

Les principaux projets considérés cette année sont :

- La rénovation des toitures des bâtiments de la mairie et du presbytère,
- Le repiquage de nos parcelles forestières dans le cadre du plan de relance,
- La troisième phase de travaux de rénovation de la salle des fêtes,
- Les travaux de rénovation et réhabilitation de la salle de l'école de Melay,
- Les travaux de voiries rurales et communales.

Malgré le nouvel emprunt réalisé l'an dernier (120 000,00 €), le montant des charges financières est en retrait de 12,30%.

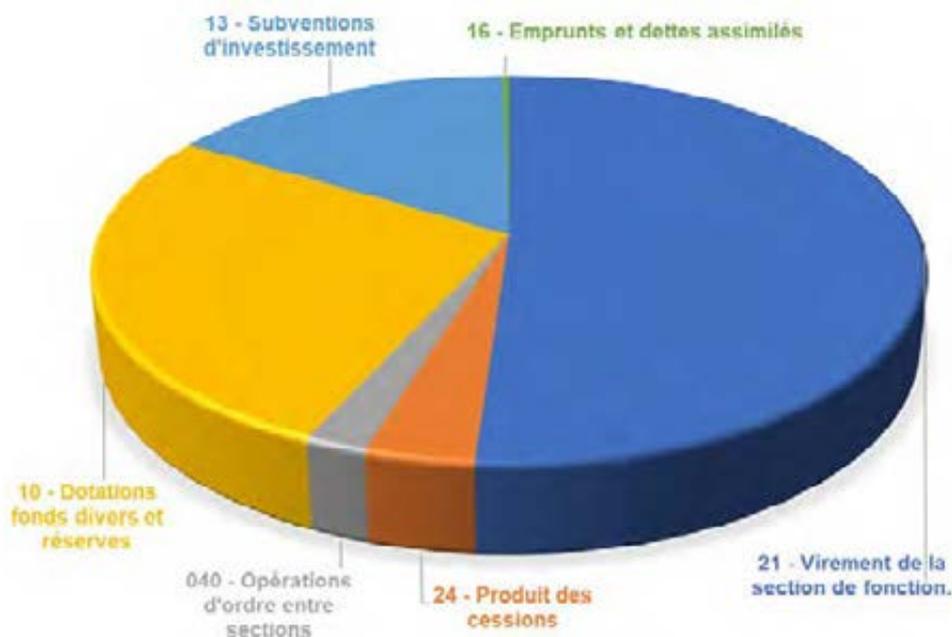
8.1.2.2 Les recettes d'investissement

	Réalisé 2022	Projection 2023	Variation (%)
21 - Virement de la section de fonction.	0,00 €	164 012,65 €	
24 - Produit des cessions	0,00 €	11 623,92 €	
040 - Opérations d'ordre entre sections	42 644,21 €	6 644,21 €	
10 - Dotations fonds divers et réserves	171 947,84 €	86 445,76 €	-49,73%
13 - Subventions d'investissement	161 833,82 €	51 211,31 €	-68,36%
16 - Emprunts et dettes assimilés	120 000,00 €	1 000,00 €	-99,17%
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	
45 - Comptabilité distincte rattachée	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	496 425,87 €	320 937,85 €	-35,35%

Comme illustré dans le graphique ci-dessous, les recettes d'investissement 2023 de notre commune sont principalement composées :

- Du virement de 164 012,65 € déjà mentionné à la section d'investissement.
- De fonds divers et réserves constitués d'un virement de notre réserve de trésorerie pour absorber le déficit en investissement,
- De subventions d'investissement (subventions pour la voirie, la rénovation de l'église, et le plan de relance forestier),

L'écart en recettes d'investissement par rapport à 2022 vient principalement du déblocage l'an dernier d'un emprunt de 120 000€. Nous n'avons aucun nouvel emprunt en 2023.



8.2 Présentation du budget eau

Depuis plusieurs années, la commune de Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire exploite et distribue l'eau, issue du captage de Saint Hilaire, à ses habitants, mais également à plusieurs communes voisines : Belonchamp, Ecomagny, La Mer et une partie de Melisey (Les Granges Baverey et Les Guidons). La ressource eau est un bien de plus en plus précieux.

8.2.1 La section de fonctionnement

Nous prévoyons un résultat de fonctionnement net déficitaire, pour l'année 2023 seule, de **66 562,35 €** Ceci est principalement dû au virement à la section d'investissement pour financer le projet de la station de traitement eau potable. En résultat cumulé, nous prévoyons un résultat net positif de **45 158,74 €**

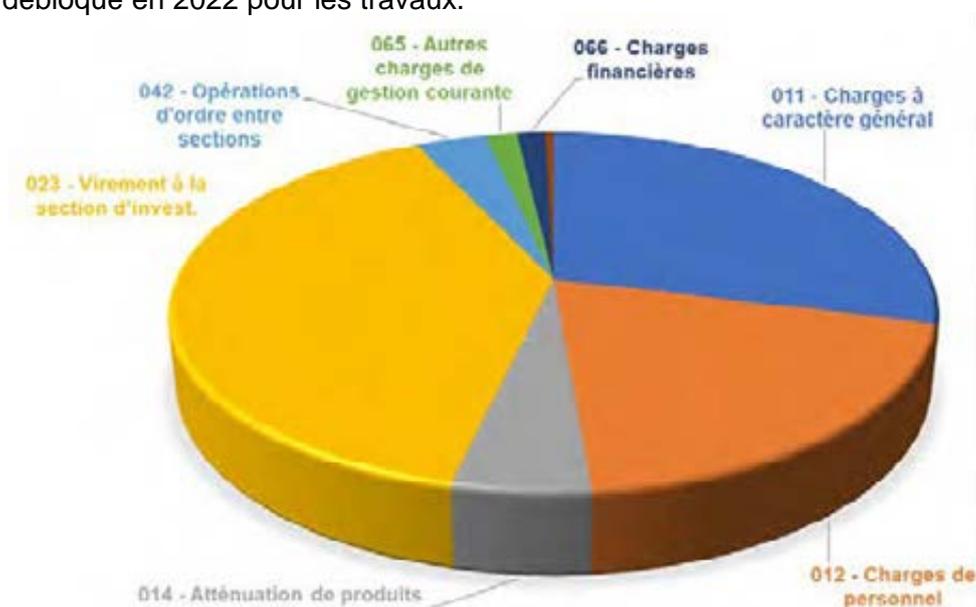
- Provision de dépenses de 126 562,35 €,
- Prévision de recettes de 60 000,00 €

8.2.1.1 Les dépenses de fonctionnement

	Réalisé 2022	Provisions 2023	Variation (%)
011 - Charges à caractère général	15 188,77 €	36 600,00 €	+140,97%
012 - Charges de personnel	25 000,00 €	25 000,00 €	
014 - Atténuation de produits	5 989,00 €	6 256,00 €	
023 - Virement à la section d'invest.	0,00 €	49 886,35 €	
042 - Opérations d'ordre entre sections	4 357,96 €	4 500,00 €	
065 - Autres charges de gestion courante	271,47 €	2 000,00 €	
066 - Charges financières	1 287,45 €	1 820,00 €	
067 - Charges exceptionnelles	40,00 €	500,00 €	
068 - Dotation dépréciation	820,00 €		
TOTAL	52 954,65 €	126 562,35 €	

Comme illustré dans le graphique ci-dessous, les dépenses principales sont :

- Le virement à la section d'investissement,
- Les charges à caractère général en très forte hausse du fait notamment de l'augmentation du prix de l'énergie (électricité et carburants),
- Les charges de personnel, qui sont au même niveau que 2022,
- Les opérations d'ordre entre sections qui comprennent notamment l'amortissement des travaux réalisés sur le réseau il y a plusieurs années.
- A noter également les charges financières liées à l'emprunt de 200 000,00 € débloqué en 2022 pour les travaux.



8.2.1.2 Les recettes de fonctionnement

	Réalisé 2022	Projection 2023	Variation (%)
042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	
70 - Produit des services	48 863,65 €	60 000 ,00 €	+22,79%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	
TOTAL	48 863,65 €	60 000,00 €	

Les recettes de fonctionnement pour le budget eau sont directement liées à la vente de l'eau aux usagers de notre commune et aux communes extérieures.

Résultant de la signature des nouvelles conventions de vente, le prix du m³ d'eau pour les communes clientes a été fixé à 0,6014 € pour le cycle de consommation 2022-2023 (il était de 0,2515 € pour Belonchamp, Ecomagny et Mélisey et 0,4749 € pour Faucogney-et-la-Mer).

De ce fait, malgré un volume de consommation en baisse de plus de 23,00%, et ce principalement expliqué par la réparation de fuites sur les réseaux, nous anticipons une hausse significative des recettes (+22,79%) nous permettant un retour à l'équilibre.

	Consommations relevées					
	2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	m ³ /annuel	variation	m ³ /annuel	variation	m ³ /annuel	variation
Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire	21,439	0.00%	21,390	-0.23%	22,697	6.11%
<i>Fontaine</i>	2,700		5,000	85.19%	2,930	-41.40%
<i>Volume de service</i>	4,000		4,000	0.00%	4,800	20.00%
Ecomagny	27,922	-3.39%	22,520	-19.35%	13,653	-39.37%
Belonchamp	25,360	19.41%	9,874	-61.06%	6,198	-37.23%
Faucogney-et-La Mer (La Mer)	1,545	31.83%	1,411	-8.67%	1,110	-21.33%
Mélisey (Les Guidons et La Pierre)	10,439	10.66%	10,992	5.30%	7,440	-32.31%
<i>Non mesuré réseau Ternuay :</i>	12,482	0.00%	12,482	0.00%	8,638	-30.80%
TOTAUX :	105,887	4.46%	87,669	-17.21%	67,466	-23.04%

Evolution de la consommation d'eau par commune

8.2.2 La section investissement

Nous prévoyons un résultat d'investissement net **déficitaire**, pour l'année 2023 seule, de **194 613,65 €** avec un résultat cumulé net à l'équilibre.

- Provision de dépenses de 734 500,00 €
- Prévision de recettes de 539 886,35 €

Le détail des postes dépenses et recettes est donné ci-après.

8.2.2.1 Les dépenses d'investissement

	Réalisé 2022	Provisions 2023
040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 500,00 €	10 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	11 630,25 €	30 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	28 153,00 €	694 500,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
TOTAL	13 838,54 €	734 500,00 €

La forte hausse des dépenses s'explique par la provision pour les travaux liés à la mise en conformité des installations d'eau potable :

- Station de traitement et de minéralisation : 528 500,00 € HT,
- Remplacement d'une partie du réseau eau potable : 166 000€ HT.

8.2.2.2 Les recettes d'investissement

Nous avons sollicité l'agence de l'eau et le département pour le financement des projets mentionnés ci-dessus, et avons eu confirmation de l'octroi de subventions à hauteur de 70%, soit 485 000,00 €.

	Réalisé 2022	Projection 2023
21 - Virement de la section de fonct.	0,00 €	49 886,35 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	4 357,96 €	4 500,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	485 000,00 €
16 - Emprunts	200 000,00€	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
TOTAL	204 357,96 €	539 886,35 €

8.3 Présentation du budget lotissement

Les opérations comptables liées à un tel projet sont différentes de celles composant un budget plus « traditionnel » tel que le budget communal, les opérations étant supposées se dérouler sur une courte durée (3 à 5 ans).

L'important dans ce cas est de bien gérer notre flux de trésorerie, puisque nous avons essentiellement des dépenses les premières années : achat de terrains et viabilisation. Ces dépenses seront, dans un second temps, compensées par les recettes liées aux ventes des parcelles viabilisées.

Pour garantir ce flux de trésorerie, un prêt relais de 200 000,00€ sera débloqué cette année.

La phase 1 des travaux de viabilisation se déroulera à compter de juin pour un montant total de travaux de 332 568 € TTC (voir présentation du projet au chapitre 1).

9 A noter dans vos agendas



Week-end sportif La Bic'Ket organisé par l'ASMSB et le Foyer Rural de Ternuay

Samedi : Marche dans le cadre du festival mille pas aux 1000 étangs à partir de 13h30

Dimanche : Trail la diagonale des Etangs à 9h00
Rando VTT à 13h30



Exposition artistique à la salle des fêtes organisée par le Foyer Rural de Ternuay



Opération « Nettoyons la nature » mairie de Ternuay et école de Melay, à 18h30



Réunion d'information publique, salle des fêtes, à 19h



Atelier cabane à oiseaux, réservé aux enfants, salle des fêtes, de 9h à 12h. **Inscription préalable à la mairie avant le 15/08**

Vente de repas à emporter, au profit de la FNACA, salle des fêtes de 17h à 19h



Brocante du foyer rural, à partir de 7h



Loto du club revivre



Cérémonie de commémoration militaire



Marche nocturne du Téléthon



Repas de Noël des anciens

« Une vie est faite de détails mais un détail peut changer une vie »

Rémi Goyer
Poète

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui œuvrent
bénévolement, souvent discrètement, pour le bien de notre commune.



Réunion d'information publique



L'équipe municipale
vous donne rendez-vous

**le vendredi 8 septembre à 19h00
à la salle des fêtes de Ternuay**

afin de vous présenter l'actualité
de la commune et répondre de vive
voix à vos questions.

(* dans le respect des mesures sanitaires en vigueur)

Comment s'informer ou nous contacter ?

Vous avez des idées ou du temps, n'hésitez pas à nous contacter, vous serez les bienvenus.

Mairie	7 rue du tram 70270 Ternuay 03 84 20 40 80 mairie@ternuay.fr	<u>Permanences</u> : Lundi : 9h00-12h00 Mercredi : 9h00-11h30 Jeudi : 9h00-12h00 14h00-16h00
Facebook	Voir la page « Agir ensemble pour Ternuay Melay et Saint Hilaire ».	
PanneauPocket	Application à télécharger gratuitement sur Apple store ou Google Play.	
Site internet	Le site www.ternuay.fr est en cours de construction.	

Ne pas jeter sur la voie publique.
Si vous souhaitez recevoir nos prochaines publications uniquement par voie numérique,
merci de nous le faire savoir.

Agir ensemble pour Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire